

37 pour, 36 contre et un bulletin blanc. Il s'en est fallu d'un cheveu pour que l'éolienne de Collonges ne voie jamais ses sœurs pousser à ses côtés. L'assemblée primaire de Collonges devait en effet avaliser le plan d'aménagement détaillé (PAD) du parc éolien des Dents-du-Midi. Le plan directeur cantonal exige que les éoliennes soient construites par trois au minimum, afin d'éviter un étalement peu esthétique. C'était lundi soir, dans la petite salle communale Sainte-Anne, pleine à craquer pour l'occasion.

**La commune voisine de Doré-naz**, également concernée, avait approuvé ce plan en décembre dernier. A Collonges, les citoyens avaient désiré recevoir davantage d'informations avant de se prononcer. Nicolas Mettan, président de RhônEole S.A., avait donc présenté le projet de parc éolien lors de la dernière assemblée primaire.

Depuis lors, à la demande de plusieurs citoyens, des mesures de bruit ont été effectuées par un ingénieur spécialisé. Les résultats sont clairs: il est impossible de distinguer le bruit émis par l'éolienne, celui-ci étant largement couvert par les nuisances sonores liées à la route cantonale, à l'autoroute, aux voies CFF, au Rhône ou encore au vent lui-même...

**Avant de passer au vote**, de nombreuses voix se sont élevées pour marquer leur opposition à la multiplication des éoliennes à proximité du village, à l'instar d'Ami Mottiez, ancien président et propriétaire de nombreux terrains agricoles concernés par le parc éolien. «Mes terrains seront dévalués et j'ai droit à une indemnisation. Je me battrais pour l'obtenir.» Pour beaucoup, c'est le bruit qui inquiète. Les résultats du cadastre du bruit ne les ont pas fait changer d'avis. «Une éolienne, c'est joli, peut-être, mais

*deux ou trois en plus...», s'inquiète Florence Lattion, «il y a un manque de transparence de la part de RhônEole, qui n'a pas vraiment d'égards pour la population locale, qui ne nous montre aucun photomontage pris de Collonges, qui ne nous demande pas notre avis. A mon sens, les retombées économiques sont minimes, si on reçoit 20 000 francs par éolienne, ce n'est jamais que 100 francs par ménage, pas grand-chose en regard des nuisances sonores.»*

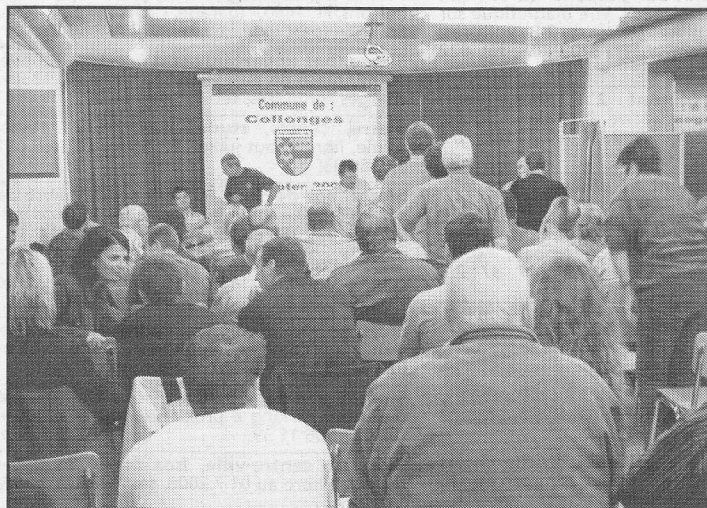
D'autres citoyens présents ont remis en question la redevance (actuellement un minimum de 2 centimes par kw) versée par RhônEole aux communes actionnaires. Un montant jugé trop faible. C'est Florian Darbellay, ancien président de Collonges, qui est alors intervenu: «Nous avons dû négocier fermement pour obtenir ces 2 centimes. Et comme les communes détiennent tout de même 50% des actions de la société, rien ne nous empêche de demander plus quand le prix de vente de l'électricité augmentera.»

**Au terme des débats**, certains citoyens se sont inquiétés de savoir s'ils acceptaient par leur vote la construction de trois éoliennes supplémentaires. Le président Luigi Piras a dû mettre au point le sujet du vote, à savoir le plan d'aménagement détaillé du parc éolien: «Par la suite, chaque éolienne sera mise à l'enquête individuellement. Ce soir, on ne parle que de changer des zones pour y construire ces éoliennes dans le futur. Après le vote de ce soir, le plan sera à nouveau soumis à l'enquête publique dans le Bulletin officiel et seuls ceux qui s'y sont déjà opposés pourront le faire. Ce sera cette fois à l'administration cantonale de traiter les dossiers.»

Malgré la mobilisation exceptionnelle du camp des opposants, le plan a, on l'a dit, finalement été accepté par l'assemblée primaire.

PARC ÉOLIEN DE COLLONGES-DORÉNAZ

# Le vent du boulet



Près de 80 personnes, pour un village de 540 habitants, ont pris part à l'assemblée primaire de Collonges. Une bonne partie de l'avenir économique et paysager de la commune était en jeu. LE NOUVELLISTE